

## ACTION N° 22

### Accompagner le développement du photovoltaïque

#### CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Le PCAET fixe des objectifs ambitieux de développement du photovoltaïque sur le territoire. Pour atteindre ces objectifs l'action consiste à proposer un accompagnement sur les volets suivants :

- **Localiser les zones dé-risquées d'implantation en répondant à l'AMI PV Foncier dérisqué de la Région**

L'objectif est de réaliser une étude pré-opérationnelle visant à mobiliser l'ensemble du potentiel photovoltaïque pour des surfaces ne présentant pas de contraintes rédhibitoires (environnement, servitudes, raccordement,..) de façon à planifier son développement pour un déploiement rapide et de grande envergure. L'étude devra permettre notamment de :

- Donner une vision spatiale du potentiel territorial ou patrimonial,
- D'identifier et de hiérarchiser à partir de ce potentiel les surfaces dérisquées à priori disponibles pour accueillir des installations PV,
- Planifier une mobilisation optimale de ce potentiel en équipant un maximum de ces surfaces,
- Adopter une vision filière globale en identifiant également les sites qu'il serait approprié d'équiper en solaire thermique,
- Identifier les potentialités d'auto-consommation individuelle ou collective,
- Concerter avec les parties prenantes et évaluer les possibilités de mobiliser les citoyens, les acteurs publics ou privés en vue de projets collectifs, participatifs ou citoyens,
- Identifier les principales caractéristiques économiques des sites d'implantation identifiés et proposer des hypothèses de montage de projet (données juridiques, financières et économiques).

Ce travail de localisation sera intégré dans le schéma directeur des ENR (voir fiche action précédente)

- **Accompagner les collectivités dans leurs projets**

En répondant à l'AMI de l'ADEME « COCOPEOP » (conseillers à destination des collectivités de l'échelon communal pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques), le SEV met à disposition des communes un conseiller pour les aider à monter leur projet de production d'électricité renouvelable. Il s'agit plus concrètement de :

- Diffuser la vision stratégique régionale auprès des collectivités et sensibiliser les élus locaux aux potentiels des filières
- Appuyer les élus et les équipes techniques dans leurs rôles de facilitateurs et d'accompagnateurs lorsqu'un projet est initié par un développeur (Appui et conseils / identification de potentiel / réalisation de notes d'opportunité)
- Accompagner les collectivités dans les premières étapes du montage d'un projet PV en coordination avec les animateurs locaux de projets PV (Centrales Villageoises, Energie Partagée, etc.) via une assistance pour la réalisation d'études préalables / montage dossiers subvention / négociation.
- **Conseiller les initiatives de développement PV sur du foncier à enjeux**

Dans l'objectif d'accompagner les porteurs de projet dans le développement de leurs opérations, la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Vaucluse a mis en place une organisation spécifique avec un « guichet unique photovoltaïque ».

Ce guichet est à la disposition des porteurs de projets pour faciliter leurs démarches administratives. Il a vocation à proposer aux porteurs de projets :

- Une expertise sur l'ensemble des enjeux portés par les services de l'État en Vaucluse (DDT, UDAP, SDIS, DREAL...).
- Il permet d'apporter une réponse coordonnée, très en amont du projet : prise en compte des risques naturels, compatibilité avec les documents d'urbanisme, loi sur l'eau, permis de construire... et ce, avant d'engager des études qui pourraient s'avérer inutiles ou sous-dimensionnées.

Le guichet unique, en mobilisant les diverses compétences utiles, procède à une première analyse des enjeux et processus réglementaires du projet. Il n'a pas vocation à délivrer une quelconque autorisation administrative mais propose un accompagnement et un conseil intégré tout au long de la démarche.

L'ALTE réalise du conseil auprès de particuliers sur des projets d'installations solaires photovoltaïques et thermiques (à hauteur de deux appels par particulier) et réalise des événements de communication, de sensibilisation et de conseils, à l'instar de la réunion sur le photovoltaïque organisée au siège de la CCPSMV, et participe à d'autres, comme le Jardin d'Automne à Châteauneuf-de-Gadagne.

**- Développer l'Agrivoltaïsme**

Cette action consistera à de l'information sensibilisation des acteurs agricoles du territoire (agriculteurs, apprenants, organisations professionnelles) sur les opportunités de développement de projets agrivoltaïques : atouts et limites, contraintes de mises en œuvres, adéquation avec les projets agricoles sur les trois principales filières : viticulture, arboriculture et maraîchage.

Cette action pourra s'appuyer sur des visites de sites sur des retours d'expérimentations et suivis agronomiques.

A l'échelle du territoire de la CCPSMV, une étude d'opportunité comprenant un cadrage réglementaire est en réflexion afin d'identifier le potentiel solaire, les leviers et les freins urbanistiques ainsi que l'aspect juridique et financier liés au montage de projets d'agrivoltaïsme.

**- Intégrer la problématique patrimoniale en lien avec l'ABF**

Les contraintes patrimoniales peuvent présenter un frein important au développement du solaire photovoltaïque notamment dans les centres-bourgs. La définition de pré-avis de l'ABF dans des zonages permettrait d'identifier clairement la complexité d'un projet tout en respectant les enjeux patrimoniaux et paysagers.

PILOTE (S)	OPERATEUR(S) PRINCIPAL	
CCPSMV/CALMV/SCOT	SEV, AMO Etude foncier dérisqué DDT Vaucluse, Chambre Agriculture 84	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Maîtrises d'ouvrage publiques et privées	Région SUD, ADEME, PNRL, CAUE84, relais associatifs	
<b>CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES</b>	<b>CCPSMV</b>	CRTE : Orientation 1.2 PAED T18
	<b>CALMV</b>	<b>CRTE</b> Objectif stratégique 2 Accélérer la sobriété énergétique 2.2 Développer les énergies renouvelables 2.2.1 Accompagner la mise en place de panneaux photovoltaïques 2.2.3 Accompagner le développement des énergies renouvelables

**REFERENTS CCPSMV**

<b>Techniciens :</b> Jean-Christophe VIELLE et Yan GLOAGUEN	<b>Elu(s) :</b> Angélique RIVOIRE et Etienne KLEIN		
<b>NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL</b>	<b>FAIBLE</b>	<b>MOYEN</b>	<b>FORT</b>

REFERENTS CALMV	
<b>Techniciens :</b> Laurence CHABAUD-GEVA, Catherine BAHLER	<b>Elu(s) :</b> Gérard DAUDET/Sylvie GREGOIRE

<b>BUDGET PREVISIONNEL</b>	<b>Fonctionnement</b>	Sous-traitance : 35 000 €HT
	<b>Investissement</b>	Selon les projets
	<b>Recette/Financements</b>	<p><b>Région SUD :</b> AMI PV dérisqué : jusqu'à 70 % du montant de l'étude plafonnée à 100 00 €.</p> <p>Aides à l'investissement pour (voir cadre d'intervention) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets photovoltaïques 10 à 100 kWc en injection totale sur le réseau et incluant une composante de maîtrise de l'énergie</li> <li>- Projets photovoltaïques en autoconsommation (&gt;10kWc) : dispositif SMART PV</li> <li>- Projets solaires thermiques collectifs</li> </ul> <p><b>Banque des Territoires :</b> Soutien pour les projets supérieurs à 100 kW via une prise de participation en fonds propres dans la société de portage de projet.</p>

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
<b>2022</b>	- Rédaction du cahier des charges de l'étude - Réalisation de l'étude - Accompagnement des collectivités
<b>2023</b>	- Montage des projets - Accompagnement des collectivités
<b>2024</b>	- Montage des projets - Accompagnement des collectivités
<b>2025</b>	-
<b>2026</b>	-
<b>2027</b>	-

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	TERTIAIRE INDUSTRIE AGRICULTURE RESIDENTIEL	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
-------------------	--------	-------	------

Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS/RESULTATS
Nombre de notes d'opportunité	A renseigner à posteriori
Nombre d'études de faisabilité	A renseigner à posteriori
GWh/an d'énergie renouvelable thermique produite	A renseigner à posteriori

<b>COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE</b>	-
--	---

<b>CONSULTATION HABITANTS</b>	-
-------------------------------	---